

Communauté d'Agglomération de
Châlons-en-Champagne
COMMANDE PUBLIQUE

**ACCORD-CADRE DE
PRESTATIONS
INTELLECTUELLES**



Études de déconnexion des eaux pluviales et de désimperméabilisation des bâtiments

Le présent marché est conclu pour les besoins d'un groupement de commandes, constitué selon l'article L2113-6 du Code de la commande publique, et composés des personnes publiques suivantes :

La Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, la ville de Châlons-en-Champagne, la commune de Fagnières, la commune de Sarry, la commune de Mourmelon-le-Grand, la commune de Saint-Memmie, la commune de Compertrix.

Le coordonnateur désigné par le groupement est **La Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne**

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

26CEA004

Date limite de remise des plis

20 novembre 2026 à 12 heures

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne

Représentant : Président de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne

Adresse : Châlons-en-Champagne Agglo

26 rue Joseph Marie Jacquard

CS 40187

51 009 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

Courriel : contact@chalons-agglo.fr

Site internet : www.chalons-agglo.fr

Le présent marché est conclu pour les besoins d'un groupement de commandes, constitué selon l'article L2113-6 du Code de la commande publique, et composés des personnes publiques suivantes :

La Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, la ville de Châlons-en-Champagne, la commune de Fagnières, la commune de Sarry, la commune de Mourmelon-le-Grand, la commune de Saint-Memmie, la commune de Compertrix.

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Études de déconnexion des eaux pluviales et de désimperméabilisation des bâtiments**

Code CPV	Libellé CPV
71313000-5	Services de conseil en ingénierie de l'environnement
71241000-9	Études de faisabilité, service de conseil, analyse

■ Caractéristiques principales du contrat :

Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum mais avec maximum mono-attributaire de prestations intellectuelles
Structure	Non alloti
Lieu d'exécution	Indiqué sur le bon de commande
Durée de l'accord-cadre	L'accord-cadre est conclu pour une période de 15 mois ferme.
Développement durable	Clause environnementale et sociale

■ Allotissement :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : Prestations de nature homogène.

■ Montant maximum de commande :

Les montants maximums par entité et sur toute la durée du marché (15 mois) sont les suivants :

Personne publique concernée :	Montant maximum HT sur la durée totale du marché
La Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne	45 000 € HT
La Ville de Châlons-en-Champagne	170 000 € HT
La Commune de Fagnières	37 500 € HT
La Commune de Sarry	10 000 € HT
La Commune de Mourmelon le Grand	12 500 € HT
La Commune de Saint-Memmie	20 000 € HT
La Commune de Compertrix	15 000 € HT
Total	310 000€ HT

■ **Réalisation de prestations similaires**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

■ **Développement durable**

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

■ **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert passé en application des articles R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique

■ **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées. Aucune variante n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

■ **PSE obligatoire/ facultative**

Sans objet.

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 Jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil acheteur : <http://chalons-agglo.marches-publics.info>.

■ **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC)
- L'Acte d'Engagement (AE) à compléter et ses annexes :
 - Annexe n° 1 : Annexe sociale
 - Annexe n° 2 : Répartition des prestations en cas de groupement
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
 - Annexe n° 1 : Liste des sites à étudier
- Le DQE non contractuel à compléter
- Le BPU à compléter
- Le formulaire DC1 pré-rempli ;
- Le formulaire DC2 pré-rempli ;
- Le formulaire DC4 pré-rempli

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié en respectant la date limite de remise des offres indiquée.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Modalités de remise des offres :

La réglementation impose que la remise des offres devra obligatoirement et uniquement s'effectuer par voie dématérialisée sur la plateforme acheteur. La remise par voie papier n'est plus autorisée, sous peine d'irrégularité.

Les modalités de dépôt par voie électronique sur la plateforme acheteur (<http://chalons-agglo.marches-publics.info/>) sont précisées dans l'article 5 de l'annexe au règlement de consultation relative aux conditions générales d'utilisation de la plateforme AWS-Achat.

- **Copie de sauvegarde :**

Le candidat peut fournir une copie de sauvegarde sur **support papier ou support physique électronique** dans les conditions de l'article 5.3 de l'annexe au règlement de consultation. La mention « copie de sauvegarde », ainsi que l'objet de la consultation devront figurer sur le pli fermé contenant la copie. Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne
Service Commande Publique
26, Rue Joseph-Marie Jacquard
CS 40187
51009 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

Le candidat peut également fournir une copie de sauvegarde **par voie électronique adressée à :** achats-marches@chalonsenchampagne.fr

La Communauté d'Agglomération assure la gestion de la procédure.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Pensez à anticiper votre dépôt 24 heures avant l'heure limite.

■ Contenu des plis :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Statut juridique – éléments requis

Document	Descriptif
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature-Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/dc1.rtf)
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/dc2.rtf) Une lettre de candidature détaillant les cocontractants en cas de groupement. Le candidat renseigne les conditions de sa candidature : seul ou en groupement d'opérateurs économiques (cotraitance). En cas de groupement, le candidat indique la forme du groupement (solidaire ou conjoint) ainsi que la désignation du mandataire. Ce dernier devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.
Déclaration sur l'honneur	Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Capacité économique et financière – éléments requis

1° Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

2° Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;

Si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

Capacité technique et professionnelle – éléments requis

1° Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, l'acheteur peut indiquer que les éléments de preuve relatifs à des travaux exécutés il y a plus de cinq ans seront pris en compte. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

Si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés, il est autorisé à prouver sa capacité technique et professionnelle par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

L'appréciation des capacités d'un groupement d'opérateurs économiques est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des capacités requises pour exécuter le marché.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement, les mêmes pièces que l'attributaire susmentionnée.

Afin de fournir aux candidats une information complète, et de leur permettre librement d'anticiper une éventuelle attribution du marché, sont communiqués ci-dessous les éléments de candidature finaux exigibles que du seul attributaire du marché, au terme de l'analyse des offres.

Toutefois, il est loisible aux candidats de les fournir au stade initial de la procédure s'ils le souhaitent.

Document	Descriptif
Attestation fiscale à jour	Le certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants aux impôts (impôts sur le revenu, sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée) délivré par l'administration fiscale dont relève le demandeur
Attestation sociale datant de moins de 6 mois	Le certificat des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L.243-15 du code de la sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions (URSSAF, MSA, RSI...) datant de moins de 6 mois
Numéro de Siren	Numéro Siren prouvant l'absence de liquidation judiciaire, de faillite...
Les jugements prononcés si redressement judiciaire	Le cas échéant, la copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire.
Les pouvoirs de la personne habilitée à engager la société	Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société, le cas échéant.
Attestation assurance responsabilité civile	Attestation assurance responsabilité civile de l'année en cours
Relevé d'identité bancaire	RIB à jour, et en cas de groupement pour chaque co-traitant

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures seront analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère
1. Garanties professionnelles et financières
2. Garanties techniques
Cf. Par rapport aux éléments susmentionnés dans l'article contenu des plis.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document
L'acte d'engagement dûment renseigné
L'annexe à l'acte d'engagement relative à la clause d'insertion sociale
Le bordereau des prix unitaires dûment renseigné
La simulation DQE dûment renseignée
Le mémoire technique justifiant les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations <i>Afin d'optimiser l'analyse des offres, le mémoire technique est limité à 40 pages (20 feuilles recto-verso), annexes comprises.</i>

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera déclarée irrégulière.

4. JUGEMENTS DES OFFRES

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix	40 pts
2. Valeur technique	50 pts
2.1 Méthodologie et adaptation des moyens à l'opération La méthodologie envisagée et détaillée pour la réalisation des différentes phases de l'étude. <i>Ce sous-critère jugera l'organisation générale que le candidat se propose d'adopter et les moyens humains et matériels quantifiés dédiés.</i>	35 pts
2.2 Compétences et qualifications <i>Ce sous-critère jugera des qualifications professionnelles de l'équipe ainsi que la transmission des CV des membres de l'équipe.</i>	10 pts
2.3 Qualité générale du mémoire technique <i>Ce sous-critère jugera la clarté, la pertinence et la précision de l'ensemble des documents remis. Le mémoire ne doit pas excéder 40 pages avec annexes</i>	5 pts
3. Critère environnemental	10 pts
3.1 Performance en matière de protection de l'environnement <i>Ce sous-critère jugera les dispositions que le candidat entend mettre en œuvre en matière de protection de l'environnement, notamment :</i> • <i>L'organisation des interventions visant à limiter les déplacements et à réduire l'empreinte carbone des prestations (optimisation des tournées, mutualisation des visites de terrain, recours à la visioconférence lorsque pertinent).</i> • <i>Les méthodes d'investigation permettant une prise en compte optimale de la biodiversité, du patrimoine arboré, de la gestion intégrée des eaux pluviales et de l'adaptation au changement climatique dans les scénarios de</i>	5 pts

Critère	Complément
déconnexion et de désimperméabilisation proposés. • Les mesures de dématérialisation mises en œuvre pour la réalisation et la restitution de l'étude (supports numériques, plateforme collaborative, optimisation des échanges de données et réduction des impressions papier).	
3.2 Valeur environnementale de la méthodologie d'étude Ce sous-critère jugera les dispositions que le candidat entend mettre en œuvre pour maximiser les bénéfices environnementaux de projet au travers de sa mission d'étude, notamment : • La méthode d'évaluation des surfaces désimperméabilisables et des potentialités d'infiltration à la parcelle ; • La prise en compte de solutions fondées sur la nature (noues, jardins de pluie, fosses de plantations, revêtements perméables, renaturation d'espaces) ; • La quantification prévisionnelle des gains environnementaux associés aux scénarios proposés (réduction du ruissellement, amélioration de l'infiltration, développement de la biodiversité, lutte contre les îlots de chaleur urbains, stockage carbone de la végétation) ; • Les indicateurs environnementaux qui seront utilisés pour comparer les variantes et hiérarchiser les propositions.	5 pts

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite via la plateforme acheteur : <http://chalons-agglo.marches-publics.info/> (art 4.2 de l'annexe au R.C).

Une réponse sera alors adressée, via la plateforme, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres. Ces entreprises recevront une alerte sur l'adresse courriel enregistrée.